



Comm'une Infos

Bulletin d'information municipale

n°9

Juillet-Août-Septembre 2022



Le Mot du Maire

Après ces deux années de pandémie Covid, nous avons enfin pu nous retrouver durant les animations d'été sur l'ensemble du territoire de la commune. Avec une météo propice aux événements en soirée. Les marchés de Thorigny sur le Mignon ont une nouvelle fois attiré de nombreuses personnes !

Nous avons pu durant le premier « marché nocturne », officialiser l'acquisition de la Ferme GIRAUD en présence du maire de Niort. Pour l'euro symbolique, la bâtisse avec ses dortoirs (29 lits) et son terrain entrent ainsi définitivement dans le patrimoine de VAL-DU-MIGNON et continuera de vous être proposé à la location.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, une nouvelle enseignante a rejoint l'équipe menée par Mme Pinaud, directrice. Nous sommes heureux d'accueillir 9 enfants de plus que l'année dernière. L'Environnement est le thème retenu pour les projets scolaires et les petits font classe à l'extérieur un jour par semaine.

Les premiers mâts éoliens sont montés sur Priaires... Cinq exactement seront mis en production en fin d'année.

Comme toutes les collectivités qui nous entourent, de nouveaux défis se présentent à nous, **forte hausse du coût des énergies** et par conséquent hausse des prix des produits et services, incitation à la **transition énergétique**. Dans nos projets, il est indispensable de réfléchir à de nouveaux comportements, notamment en terme de modes de chauffage et de nouvelles technologies.

Au quotidien, les élus, les agents, les associations, tous usagers des bâtiments communaux devront par des gestes simples :

- être attentifs à la consommation énergétique,
- éviter le gaspillage d'électricité
- réduire l'éclairage des salles,
- vérifier la fermeture des portes,
- respecter les températures intérieures...

Conscients que le pouvoir d'achat de chacun va être impacté par la crise actuelle, nous nous efforcerons d'adapter au plus juste les coûts des services pour faire face à la situation économique contrainte de la collectivité tout en continuant à avancer sur nos projets : sécurisation de l'école, l'aménagement de l'annexe de la mairie et la modernisation de la Ferme GIRAUD.

Pour faire vivre notre commune, restons optimistes, confiants et solidaires !

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Sommaire

Conseil Municipal

Comptes rendus p. 2

Actus du moment

Remise des clés de la Ferme Giraud p. 3
Convivial'Été p. 3
Ecole Eléonore en marche p. 3
Saint Pierre et Ananie p. 4
Parc éolien du Breuillac p. 4
Recensement citoyen p. 5
Recensement de la population en 2023 p. 5
Consommation et énergies p. 6
Octobre rose p. 7

Parole aux Associations

Comité des Fêtes d'Usseau p. 8
Comité des Fêtes de Thorigny p. 8
CCRET Val du Mignon p. 9
MEEPLES p. 9
APE Usseau p. 9
A vos agendas p. 10

Veille et Proposition

p. 10

Zoom sur ...

p. 11

Vivre Ensemble

Fêtes de voisins : ça continue p. 11
Circulation routière p. 12



Comptes rendus ...

du 18 juillet 2022

Etaient présents : 11 élus / Etaient absents excusés : 6 élus / Etaient absents non-excusés : 2 élus / Etaient représentés : 3 pouvoirs.

Aucune information significative et importante résulte de ce conseil. Pour avoir l'intégralité des décisions, reportez-vous aux comptes rendus de conseils disponibles sur internet.

du 16 septembre 2022

Etaient présents : 13 élus / Etaient absents excusés : 0 élu / Etaient absents non excusés : 1 élu / Etaient représentés : 5 pouvoirs.

❖ Tarifs location Gîte Giraud : manifestations à but lucratif sportives et psychocorporelles

Vu les demandes faites pour l'usage de la Ferme Giraud pour des manifestations à but lucratif sportives et psychocorporelles, il est décidé d'instaurer un nouveau tarif :

- Séances inférieures à 1h30 : 30€
- Séances entre 1h30 et 3h00 : 50€

❖ Sortie du Syndicat d'électrification de Mauzé sur le Mignon

1/ Définition de la clé de répartition :

La clé de répartition retenue est au prorata de la population au 1er janvier 2022 (données INSEE). La population pour la totalité des six communes membres est de 6056 habitants. Pour la commune de Val de Mignon (uniquement celle de Usseau) de 891.

Soit un pourcentage de 85.29% pour le syndicat et 14.71% pour la Commune de Val du Mignon (correspondant à la partie USSEAU).

2/ transfert du patrimoine

Le terrain, sis 6431 Rue du Beau Soleil - USSEAU, propriété du Syndicat sera cédé à l'euro symbolique à la Commune de Val du Mignon. Un acte administratif sera fait pour acter le transfert de propriété. Les éventuels frais d'acte seront à la charge de la commune.

La clé de répartition appliquée est celle définie dans le paragraphe 1 : 14.71% au titre de la commune Val du Mignon (partie Usseau) et 85.29% pour le syndicat. Le retour dans la commune des réseaux (compte 21534) sera réalisé via le compte 1021. Le financement des réseaux (comptes 13) ainsi que les résultats d'investissement (compte 1068) et de fonctionnement (compte 110) seront répartis au prorata de la clé de répartition (voir tableau 2) Cette répartition entraîne un "virement" (compte 515) de 162 604,75€ au profit de la commune. Ce scénario, bien qu'imparfait et validé par les deux parties, est proche de la réalité notamment du patrimoine à réellement transférer. Il est de plus comptablement équilibré (débits = crédits).

3/ indemnité pour prendre en compte l'intégration des travaux programmés, votés mais non réalisés au 31 décembre 2021

Les parties peuvent également prendre en compte des éléments supplémentaires qui se traduiront par le versement d'une indemnité au profit de la partie lésée.

Cette indemnité sera retracée comptablement aux comptes 678/7788 en M14 (syndicat) et aux comptes 65888/75888 en M57 (commune de Val du Mignon).

Afin d'être le plus équitable possible et de ne pas pénaliser le syndicat dans les engagements pris antérieurement, les deux parties souhaitent que les travaux programmés, votés mais non encore réalisés avant le 31/12/2021 puissent être pris en compte.

Le différentiel entre les dépenses initiales et les subventions (FACE, ENEDIS) notifiées s'élève à 99 360 €. La commune accepte d'en prendre 20% à sa charge soit 19 872 €. Auquel il est rajouté la somme de 16 000 € correspondant en moyenne à une année de perception de taxe sur l'électricité.

Le montant de l'indemnité versé par la commune de Val du Mignon au Syndicat d'électrification est fixé à 35 872 €.

Rappel

L'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux sont affichés en mairie et consultables sur le site Internet de la commune : www.mairie-valdumignon.fr – Rubrique Municipalité – « Les comptes rendus du conseil ».

Remise des clés de la Ferme Giraud

Le 16 juillet 2022, nous nous sommes vus enfin remettre officiellement les clés de la Ferme GIRAUD contre l'€ symbolique par la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) représentée par Jérôme BALOGE, président de la CAN.



Pour l'occasion, les Thorignanaïses et les Thorignanaïses étaient invités à assister à l'événement et à rencontrer les élu(e)s présent(e)s dont Madame Marie-Christelle BOUCHERY notre maire et Patrice VIAUD, maire délégué de THORIGNY SUR LE MIGNON.

Une heure plus tard, Le Comité des fêtes de THORIGNY SUR LE MIGNON ouvrait les festivités des Marchés Nocturnes tant attendus...

Convivial'Eté

La commune de Val du Mignon, en partenariat avec le centre socioculturel de Mauzé sur le Mignon, a reçu cet été le festival des Convivial'été.

Ce moment de musique a réuni presque 200 personnes, sur le lieu de la ferme Giraud.

Nous vous remercions d'être venu et vous espérons plus nombreux l'année prochaine. Les communes participantes ce sont réunies à la réunion de clôture faite avec le CSC le mardi 13 septembre, et nous avons tous décidés de reproduire l'expérience en 2023, avec un nouveau groupe de musique.

D'ailleurs si vous êtes vous-même chanteurs et / ou musiciens, manifestez-vous !"

Ecole Eléonore en marche

Pour cette rentrée 2022, quelques changements ont eu lieu au sein de l'équipe enseignante de l'école Eléonore. Mme Pinaud, également directrice de l'école, a pris en charge la classe des PS-MS. Mme Bayet et Mme Rouffignac s'occupent à mi-temps de la classe des CM1-CM2.

Cette année 92 élèves ont fait leur rentrée, ce qui fait pratiquement une dizaine d'enfants en plus par rapport à la rentrée dernière. La rentrée s'est effectuée dans des conditions sanitaires agréables. Le protocole reste au plus bas niveau pour l'instant.



L'équipe enseignante a souhaité renouveler l'opération "Nettoyons la nature" en ce début d'année. Les 4 classes de l'école se sont déplacées dans tout le village, le vendredi 23 septembre, afin de ramasser les déchets.

Une dizaine de kilos de déchets ont été collectés par les élèves mais aussi par les parents accompagnateurs. Cette action permet de poursuivre la sensibilisation des élèves au respect de leur environnement.





Quelques rappels :

- **13 janvier 2021** - avis favorable des membres de la commission du Fonds communautaire du Patrimoine pour accompagnement technique et financier.
- **17 mai 2021** - transfert du tableau à l'atelier de restauration - Niort
L'œuvre infestée a été placée en traitement par anoxie (privation d'oxygène) jusqu'au 20 juillet 2021.
- **De juillet 2021 à mai 2022** - consultation renouvelée de 7 restaurateurs
- **23 décembre 2021** - réception de l'arrêté préfectoral d'inscription aux Monuments Historiques du 26 novembre 2021 (**régularisation du dossier de 2011**)
- **2 mars 2022** - attribution de 2500 euros par le **CLUB DES MECENES 79**
- **11 mars 2022** - Autorisation de travaux par la **DRAC - MH**
- **2 juin 2022** - transmission de la délibération du 30 mai par la commune.



La Commission du Fonds Communautaire du Patrimoine, créée par le Conseil d'Agglomération a étudié le dossier de restauration de l'œuvre **Saint-Pierre punissant de mort subite Ananie et Saphire** (commandée à **Jacquelin-Arduin**, peintre et directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Niort en 1828) et a apporté un avis favorable au protocole de restauration proposé par Patrick BUTI (support) et Nathalie LEGILLON (couche picturale).



La restauration de l'œuvre bénéficie d'un financement à hauteur de 30% par l'État (**Monuments Historiques**) soit 4722€ et 16% par le **CLUB DES MECENES 79** soit 2500€.

La commune de Val-du-Mignon et la Communauté d'Agglomération du Niortais interviennent à hauteur de financement égal conformément à l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales soit 4257€ HT chacune, rapporté aux devis de restauration de 15 736 €HT au total soit 18 883.20 € TTC.

La commune a validé le financement de la restauration lors de son conseil municipal du 30 mai 2022.

La restauration a débuté en septembre 2022.

Prochaine étape => Le retour de l'œuvre dans l'église : sa localisation, sa valorisation, sa fixation, sa sécurité ...

Chantier éolien du Breuillac

Depuis le début du mois de septembre, les activités ont repris sur le chantier du parc éolien.

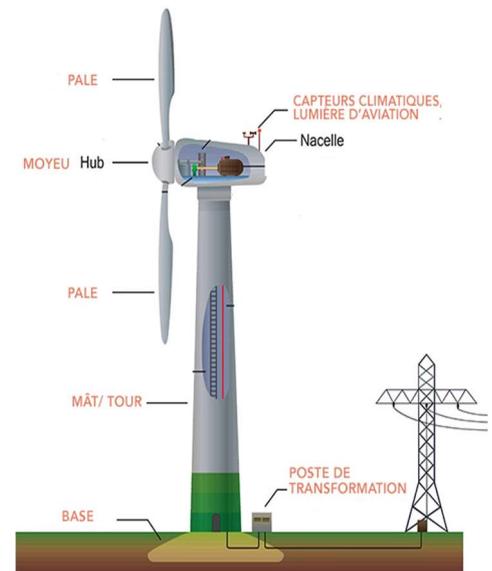
La circulation a été interrompue sur les voies d'accès pour laisser la place aux convois exceptionnels qui acheminent tous les éléments des éoliennes sur le chantier. Cette mesure était indispensable étant donné l'importance des moyens mis en œuvre. Des camions ont circulé en ballets incessants pendant plusieurs jours.

Une grue impressionnante a été installée afin de monter tous les éléments des machines.

Les travaux vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année et une mise en service devrait être effectuée début 2023 sauf conditions météorologiques défavorables qui retarderaient le chantier

LES CHANTIERS EOLIENS EN CHIFFRES :

- Nacelles : **62,50 tonnes**
- Hubs : **47 tonnes**
- Sections : **60 à 69 tonnes / nombre 4 à 5**
- Poids d'une pale : **17,5 tonnes**
- Longueur d'une pale : **65,5m**
- Longueur convoi pale (tracteur et remorque) : **environ 74 m** (en général la pale dépasse de la remorque)
- Hauteur des grues de levage :
 - Grue principale : **133,37m**
 - Grues secondaires : **de l'ordre 40 m**
- Nombre de m³ de béton pour le socle : **440 à 550m³** selon les massifs de fondation (besoin ou non d'ancrage dans le sol)
- Ferraille pour le socle ou base : **environ 67 tonnes**



LE SECRETARIAT DE MAIRIE VOUS INFORME ...

Tout jeune Français doit se faire recenser dès 16 ans pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).



PUBLIC CONCERNÉ

Tout français dès l'âge de 16 ans, fille ou garçon, doit se faire recenser.

COMMENT FAIRE ?

En ligne : sur le site service public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>)

En mairie : muni(e) des pièces justificatives (originaux + photocopies impérativement)

OÙ ?

Mairie du domicile

QUAND ?

- Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de votre anniversaire.
- Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES À PRÉSENTER)

- Pièce d'identité prouvant la nationalité française (carte d'identité nationale, passeport en cours de validité).
- Pour les binationaux, apporter la pièce d'identité de l'autre nationalité.
- Livret de famille des parents.
- Justificatif de domicile.
- Communiquer impérativement une adresse mail.

En cas de perte ou de vol de la convocation, demander une attestation de situation administrative

CONVOCATION À LA JOURNÉE D'APPEL DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Il faut compter plusieurs mois avant de recevoir sa convocation à la journée défense et citoyenneté.

Informez de tout changement jusqu'à 25 ans.

Jusqu'à 25 ans inclus, toutes les personnes qui ont fait leur recensement obligatoire doivent avertir le ministère de la défense en cas de changement de situation (familiale, professionnelle, nouvelle adresse pour plus de 4 mois).

Recensement de la population en 2023



En 2023, vous allez être recensé(e)s votre famille et vous.

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont également utilisés pour calculer la participation de l'État au budget de la commune.

Ces données servent à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Des agents recenseurs seront chargés de vous expliquer la démarche et nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil... Un courrier vous informant du passage de ces agents vous sera distribué début 2023 pour vous informer de la marche à suivre.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Recrutement de 2 agents recenseurs

Le recensement des habitants de VAL DU MIGNON va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023. Pour se faire, la mairie recrute 2 agents recenseurs chargés d'assurer la collecte du recensement auprès des habitants pour la période du 4 janvier au 18 février 2023.



Missions

- Suivre la formation dispensée par l'INSEE ;
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur ;
- Déposer les questionnaires dans les logements et inciter les habitants à répondre par INTERNET ;
- Récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis ;
- Relancer les habitants n'ayant pas renseigné le questionnaire, avec le soutien du coordonnateur communal ;
- Rendre compte de son travail au moins une fois par semaine au coordonnateur communal ;
- Restituer tous les documents en fin de collecte.

Profil

- Disponibilité en journée et soirée
- Capacité relationnelle : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.
- Neutralité, moralité et discrétion : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter.
- Ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais
- Bonne connaissance du territoire de la Commune
- Capacité à utiliser un ordinateur et INTERNET (pour le suivi des questionnaires renseignés en ligne par les habitants).

Période de travail

- **Du 4 au 18 janvier 2023** : environ 5 jours de travail (formation et tournée de reconnaissance)
- **Du 19 janvier au 18 février 2023**, campagne de recensement : collecte des questionnaires. Disponibilité quotidienne, y compris le samedi.
- Large amplitude dans les horaires. Pas de congé.

Conditions de recrutement

- Rémunération en fonction du nombre d'imprimés collectés
- Indemnisation des frais de déplacement sous certaines conditions.

Candidatures à adresser avant le 25 NOVEMBRE 2022 à :

Monsieur P. WIERZBICKI maire délégué USSEAU et coordonnateur
Mairie de VAL DU MIGNON
Place PIERRE ROUSSEAU - 79210 VAL DU MIGNON
ou par courriel à secretariat@mairie-valdumignon.fr

Consommation et économies

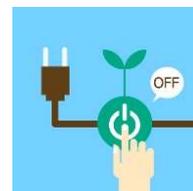
CONSOMMATION ET ECONOMIES D'ENERGIE

Comme toutes les autres communes, conscients des prévisions de hausse sur les coûts énergétiques avec pour conséquences des prestations et des services plus onéreux, nous allons devoir être attentifs à nos consommations d'électricité.

1. Utilisation des locaux communaux :

Le personnel, les élu(e)s, l'équipe enseignante, les membres des associations et les utilisateurs privés ou professionnels des salles de réunions ont été informés de la nécessité d'être vigilants notamment avec l'usage de l'électricité et du chauffage en vérifiant :

- ✓ L'extinction des points lumineux en quittant les équipements, les locaux ou les salles communales,
- ✓ Le respect des températures programmées ou à programmer dans les salles (19°),
- ✓ La fermeture des portes et fenêtres après passage.



2. **Autre conséquence :**

Au vu du peu de fréquentation par les habitants et de la consommation d'énergie nécessaire pour tenir ouverts une demi-journée par quinzaine, les secrétariats des mairies déléguées, les accueils seront fermés, les mardis matin à THORIGNY SUR LE MIGNON et le vendredi après-midi à PRIAIRES.



En cas d'urgence : Vous pouvez appeler le Secrétariat d'USSEAU au **05.49.04.85.16** pour convenir d'un rendez-vous en mairie déléguée ou pour que le ou les document(s) vous soient déposés directement dans votre boîte aux lettres.

3. **Réseau des éclairages voirie :** Tous les lampadaires sont modifiés au fur et à mesure et les ampoules remplacées par des dispositifs LED. Les éclairages publics sont allumés à partir de 6h30 le matin et éteints à 22h30.

Les réglages sont effectués par horloge astronomique => il s'agit d'un capteur de luminosité connecté à l'armoire d'éclairage. Le réglage s'effectue via une cellule photoélectrique (Grâce à un trou dans la porte, le capteur est exposé à la lumière du jour. La cellule est censée déclencher l'éclairage quand la luminosité baisse ou éteindre quand la luminosité augmente).

4. **Les illuminations de Noël :** Elles ne seront pas accrochées dans les rues et bourgs de la commune, comme les autres années. Seuls seront illuminés, les frontons des mairies déléguées, les églises ainsi que le parvis de la mairie d'USSEAU. Les décorations de Noël seront allumées à compter du Vendredi 2 décembre jusqu'au 9 janvier.

Horloges mécaniques : C'est le premier système de régulation automatisé. Il s'agit d'une horloge classique qui, à une certaine heure, va fermer un contacteur (le courant passe) et à une autre heure ouvrir le contacteur (le courant ne passe plus).

Inconvénients : Ce système ne permet pas de changer la régulation selon l'heure de tombée de la nuit (selon la saison) et ces horloges se dérèglent dans le temps par faute de synchronisation.

Aujourd'hui elles n'existent plus ou sont rares.

Cellules photoélectriques : Il s'agit d'un capteur de luminosité branché dans une armoire d'éclairage. Grâce à un trou dans la porte, il est exposé à la lumière du jour. La cellule est censée déclencher l'éclairage quand la luminosité baisse.

Inconvénients : Ces cellules ont tendance à se salir à cause des intempéries et détectent donc qu'il fait nuit en permanence. Les armoires sont souvent au sol et si la végétation pousse suffisamment, elle peut cacher le soleil au capteur et donc l'éclairage s'allumera en permanence.

Ce souci a été résolu avec une solution qui propose une cellule qui se branche à l'armoire mais qui se fixe sur un poteau en hauteur.

Horloges astronomiques : Il en existe 2 types ; les horloges GPS et les horloges radio-pilotée synchronisées sur un signal horaire émis par une station disposant d'une référence de temps. Elles ont toutes les 2 besoin de connaître 2 paramètres pour fonctionner : leur lieu d'implantation et la date/heure.

Octobre Rose



Début octobre, comme depuis 2 ans, VAL DU MIGNON voit ses tilleuls municipaux décorés de « rose »... L'année dernière les fûts des arbres avaient été bâchés de rose, cette année les ramures se parent de nœuds roses, emblème de l'événement.

Pourquoi ? ce mois est dédié à un thème que toutes les femmes doivent prendre en compte : le dépistage du cancer du sein.

Près d'une femme sur 8 développe un cancer du sein au cours de sa vie. Détecté tôt, le cancer du sein guérit dans 9 cas sur 10. Plus le cancer du sein est détecté tôt, plus il se soigne facilement...

LES FACTEURS DE RISQUE DU CANCER DU SEIN



L'âge et le sexe : 99 % des cancers du sein surviennent chez la femme. Près de 80% des cancers du sein se développent après 50 ans.

Les facteurs familiaux : Le risque augmente si une parente du premier degré (mère, sœur, fille) a déjà eu un cancer du sein et plus particulièrement avant la ménopause.

Les prédispositions génétiques au cancer du sein : Dans 5 à 10 % les cancers du sein proviennent d'une altération génétique.

Les antécédents personnels : Si vous avez déjà eu un cancer du sein ou si vous avez subi une irradiation du thorax : par exemple radiothérapie.

Habitudes de vie et comportements : L'alcool, le surpoids et l'obésité, le tabac, une alimentation déséquilibrée, le manque d'activité physique.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :



<http://www.ameli.fr>



www.octobrerosemauze.fr

Dépliants d'information à votre disposition à l'accueil de la mairie d'USSEAU... (EXTRAITS DE TEXTES ET INFORMATIONS DE REDACTION ISSUS DU SITE DE LA CPAM)

EXEMPLE DE MANIFESTATIONS AUTOUR D'USSEAU...

Le « FIL ROSE » - Le samedi 1er octobre : L'association s'organise pour être toujours au plus proche de vous ! Parcours intercommunal, durant lesquels vous pouvez poser vos questions et déposer vos dons en mairie dans des boîtes prévues à cet effet (VAL DU MIGNON / LA ROCHENARD / Le BOURDET / PRIN / MAUZE ont participé).

MAUZE SUR LE MIGNON : La Roséenne a réuni 230 participantes...

Rando pédestre de 5 km ... poussettes acceptées... Les hommes sont acceptés à condition qu'ils portent du rose ou un accessoire féminin... 😊



PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes et des Loisirs d'Usseau



LE 14 JUILLET AVEC LE COMITE DES FETES ET DES LOISIRS D'USSEAU

Malgré la canicule et un feu d'artifice annulé le comité des fêtes et des loisirs USSEAU 79 et la municipalité Val du mignon ont tenu à fêter le 14 juillet comme il se devait , avec un repas champêtre élaboré par GANRY ET FILS et l'animateur Seb en chanteur...



Merci à vous tous et rdv l'année prochaine avec un cochon de lait à la broche !

Comité des Fêtes de Thorigny

L'été 2022 a été chaud et il a fait très chaud les 5 samedis de marchés à Thorigny.

Du monde à gogo, content de revenir passer des soirées conviviales stoppées depuis 2 ans.

Les animations, les commerçants font équipe avec le comité des fêtes pour que ces 5 soirées soient une réussite. Nous les remercions.

Vivement juillet 2023 !!



DERNIERES ACTIVITES DU CCRET EN JUILLET ET SEPTEMBRE 2022 PAR LE CCRET

1. **Conférence du 5 juillet - "Des oiseaux de chez nous et d'ailleurs"** : le CCRET a invité les habitants de la commune et des communes limitrophes à venir à la projection du montage audiovisuel réalisé par Liliane et Marc Lamiaud, habitants du Plénisseau. La nombreuse assistance a apprécié la richesse de l'observation des oiseaux servie par de magnifiques photos. Projection suivie d'échanges avec les auteurs et verre de l'amitié.



Photo Marc Lamiaud

2. **Conférence du 22 septembre** : A l'initiative de la société VALECO, le CCRET a organisé une conférence d'Alexandre Langlais de « Deux-Sèvres Nature environnement » sur les chauves-souris, faune encore méconnue, qui souffrent des légendes et des préjugés à leur égard. Ces animaux se voient grandement menacés par les modifications de l'environnement. La conservation de ces animaux, indispensables au bon équilibre de la nature est toujours possible par le biais de programmes nationaux, régionaux ou locaux.

Sur les 35 espèces présentes en France, le département des Deux-Sèvres en accueille au moins 23.

Longévité exceptionnelle, capacité à se déplacer dans le noir le plus complet, agilité aérienne et système immunitaire à toute épreuve... Cette conférence aura été l'occasion d'en apprendre plus sur la biologie et l'écologie des chauves-souris, afin de comprendre pourquoi ces animaux sont fascinants et regorgent encore de mystères à élucider. Clôture par un verre de l'amitié et échanges avec le conférencier.



Photo Gery Images

3. **Rallye-nature du 18 septembre** => Depuis 2018, Le CCRET organise chaque année un rallye-nature pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers. Des circuits adaptés à chaque moyen de locomotion ont été tracés et les départs et les arrivées de chaque circuit se sont faits à la FERME GIRAUD. Cette année le RALLYE CYCL'EAU a eu pour thème « l'Eau ».

Lors du pique-nique, des activités pédagogiques ont été proposées aux petits comme aux grands par les « EAUX DU VIVIER-NIORT AGGLO » avec remise de questionnaires aux participants pour tester leurs connaissances, les gagnants ont été récompensés.



Photo P.Demory

Conclusion : Belle journée de nature, conviviale et familiale, où petits et grands ont pu apprendre beaucoup sur l'eau.

MEEPLES



Les jeux de société modernes ont repris, après une pause estivale. Nous découvrons ensemble les nouveaux jeux sortis pendant l'été. L'équipe encadrante a organisé notre tournoi annuel qui a eu lieu le 7 octobre.



Tous les jeudis, nous nous rassemblons salle ANGELIQUE à USSEAU ou à PRAIRES pour partager des jeux de réflexion, de coopération, de mots, de dés, de cartes en fonction de l'humeur du moment.

A tous les intéressés, Rejoignez-nous!

Contact: lassoceauxmeeples@gmail.com



Comme en 2021, nous avons été contraint de décaler notre Kermesse de fin d'année à la rentrée. Cette fois-ci, pas pour cause de Covid, mais de canicule...

Nous nous sommes donc retrouvés le samedi 10 septembre à la Ferme Giraud de Thorigny à partir de 11h pour un moment convivial autour des jeux gonflables et autres activités.

La restauration du midi (grillade / frites) s'est retrouvée un peu chamboulée, mais pour une première, nous avons pu rassasier tout le monde, avec plus ou moins d'attentes... Promis, nous nous améliorons pour l'année prochaine ! ;)

L'APE a également organisé son Assemblée Générale le mardi 27 septembre. Une quinzaine de personnes ont répondu présente. Une grande première pour une AG de l'APE !!

Elle a été l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée (actions réalisées et compte financier) et planifier l'année en cours. Anaïs PERLADE, Présidente, nous a communiqué son choix de quitter son poste pour convenance professionnelle. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement et sa bienveillance au cours de ces 2 mandats.

APE Usseau

L'élection du nouveau bureau a été réalisée, et les membres élus sont : Cyril CHAT (Président), Sandra GUY (Vice-Présidente), Emilie VIVIER (Trésorière), Delphine MOLENAT (Secrétaire) et Caroline SAUZEAU (Vice-Trésorière). L'APE compte 7 membres actifs.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que **la Kermesse aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2023 à la Ferme Giraud à Thorigny**. Comme ce qui était prévu en 2022, le spectacle des enfants aura lieu le matin, restauration rapide le midi et place aux jeux l'après-midi jusqu'à la tombée de la nuit !!! Tout cela accompagné de buvette, barbes à papa, pêche à la ligne et pleins d'autres surprises...



A vos agendas...

Date	EVENEMENT
Dimanche 20 novembre	Bourse à la Puériculture organisée par l'APE Usseau – Salle des fêtes d'Usseau
2/3/6 décembre	Marché de Noël organisé par la Municipalité, avec l'intervention du Comité des Fêtes et des Loisirs d'Usseau et de l'APE Usseau Présence du Père Noël, manège gratuit, buvette...
8 janvier 2023	Vœux du maire

Feu d'artifice



Entre manque d'eau, moissons et périodes de canicule, notre artificier en a vu de toutes les couleurs et bien de ses projets reportés, y compris le nôtre...

Pas grave ! Réflexion faite, nous allumerons le feu d'artifice à l'automne, oui mais...

Encore manque d'eau, encore sécheresse et encore plus difficile quelle date pourrait mériter de tirer un feu d'artifice ?

De mois en mois et de report de date en report de date, 2023 sera plus propice, nous l'espérons. Nous vous donnons donc rendez-vous pour cet événement

=>>> le 14 juillet 2023, promis, juré, mais en tenant compte des contraintes climatiques bien sûr, sanitaires, préfectorales, ... 😊

VEILLE ET PROPOSITION

Pour une juste redistribution aux habitants de la manne financière des recettes de l'éolien

La transition énergétique n'est pas vécue de la même manière par tous : évidemment, il est très facile de soutenir de l'énergie éolienne quand on vit en ville. Mais quand on vit à la campagne, on peut être réellement affecté. C'est le cas dorénavant à Val-du-Mignon, où les éoliennes en cours de montage, voulues et soutenues par la municipalité en responsabilité, révèlent l'ampleur des nuisances à venir (dépréciation de la valeur de l'immobilier, infrasons néfastes pour la santé, dégradation du cadre de vie, pollution visuelle de jour comme de nuit, effets stroboscopiques, mortalité des oiseaux, ...)

De plus, en se déplaçant, il est aisé de constater que tous les territoires ruraux ne sont pas traités de la même façon. Nous comptons près de 50 % des éoliennes de la région Nouvelle-Aquitaine. D'autres projets d'implantation sont en cours à proximité, notamment à Bernay Saint Martin (six éoliennes supplémentaires), Beauvoir-sur-Niort (+4) et La Charrière (+6), accentuant encore l'effet cumulatif des impacts négatifs sur le territoire et sur ses habitants. Des départements comme la Dordogne ne sont pas affectés par ce fléau.

Faut-il le rappeler, l'énergie éolienne est une énergie intermittente, très coûteuse, et qui est produite dans un pays où l'énergie électrique est déjà largement décarbonée.

C'est pour cela que nous proposons qu'une part significative de la manne financière importante perçue par la commune de Val-du-Mignon, sous la forme de redevances versées par le promoteur du Parc éolien, puisse être redistribuée à chaque foyer, en compensation financière des nuisances subies. Cela participerait également pleinement au soutien des ménages confrontés à l'augmentation sans précédents du coût des énergies.

Sébastien DUGLEUX, Fabrice GIRARDEAU, Philippe TEILLET

ZOOM SUR ... LA PERDRIX GRISE



Perdrix rouge

Après plusieurs rencontres entre les parties, le GIC (Groupement intercommunal cynégétique) porté par la Fédération de chasse des Deux-Sèvres (FDC 79) représentée notamment par Frédéric AUDURIER, coordinateur technique, et Mael GARETIER, agent de développement, a été créé en juillet. Dénommé GIC Courance et Mignon, il fédère cinq communes – ÉPANNES, LA FOYE-MONJAULT, LA ROCHENARD, VAL-DU-MIGNON ET VALLANS – soit sept associations de chasse (VAL DU MIGNON en ayant trois issues des anciennes communes) et des chasses privées, qui ont la volonté de réintroduire la perdrix grise quasiment disparue à ce jour.

Le nouveau territoire couvre 6.400 ha, dont 400 ha de chasses privées. Le projet est étalé sur six années (2022-2028) et durant les trois premières, les volatiles ne pourront être prélevés. La démarche, accompagnée par les agents de la FDS79, comprend diverses modalités de mise en place, entre lâchers, baguage des oiseaux, surveillance et mise à disposition d'agrains pour les retenir sur le territoire, régulation des prédateurs... Mardi 12 juillet, les douze administrateurs ont procédé à l'élection du bureau désormais composé de Christian PIET, président (LA FOYE-MONJAULT) ; Jean-Luc MENNEGUERRE (Usseau) et Sébastien BOUCHET (VALLANS), vice-présidents ; Lucas DELANO (THORIGNY-SUR-LE-MIGNON), secrétaire avec pour adjoint Bernard FREMENTEAU (Épannes) ; Bruno CHIRON (USSEAU), trésorier, secondé de Monique CAPELLE (LA ROCHENARD). Malgré les incertitudes liées à la grippe aviaire, quelque 1.200 perdrix grises de souche sauvage issues de Seine-Maritime ont pu être lâchées durant le mois d'août

La perdrix grise ne pourra donc plus faire partie du tableau de chasse dès septembre, une information a été portée à la connaissance de tous les adhérents chasseurs. Toutes les perdrix ont été baguées et ont été recensées par rapport aux lieux de lâchers, ce qui permet d'en suivre l'évolution et de faire le point lors de chaque rencontre des membres du GIC.



Perdrix grise

Les Deux-Sèvres comptent plusieurs GIC ou GIASC, tels celui de MONCOUTANT créé il y a vingt ans pour le lièvre, un autre pour le faisan dans les vallées de l'AUTIZE et de l'ÉGRAY depuis 2016. Pour 2022, deux créations, celles de PELBOIS DIVE BOULENS (CLUSSAIS-LA-POMMERAIE) pour le faisan et COURANCE-MIGNON (perdrix grise).

VIVRE ENSEMBLE

Fêtes des voisins : ça continue...

Le 14 juillet au soir, c'était au tour du Plénisseau d'organiser sa fête des voisins. 11 personnes ont répondu présentes pour partager un moment convivial jusqu'à tard dans la soirée.



Afin d'améliorer la qualité de vie offerte à ses habitants, faciliter le partage de la voirie, encourager le développement des modes actifs (marche et vélo) en sécurité et diminuer la pollution générée par les courts trajets en véhicules motorisés thermiques, Val du Mignon **cherche à généraliser le 30 km/h.**



Les zones habitées de la commune peuvent être dangereuses pour les piétons en raison de la vitesse excessive de certains véhicules ou de l'absence de trottoir. C'est pourquoi une première tranche de travaux a été effectuée dans le but de faire ralentir les véhicules à moteur. Il s'agit d'une « écluse » à La Gaubertière (voir ci-contre) et de deux ralentisseurs à ANTIGNY et USSEAU.



Recette de fête : Crème de Butternut, Foie Gras et Noisettes



Préparation : 30 minutes - Cuisson : 25 minutes - Pour 4 personnes
Présentation : Une recette prise sur le site « Marie Claire.fr/cuisine »

Ingrédients

1 petite courge butternut
150 g de foie gras cru (type foie gras cru en éclats)
100 g de beurre demi-sel
1 Cuil. à soupe d'huile de noisette
2 tablettes de bouillon de volaille
50 g de noisettes décortiquées
3 ou 4 brins de cerfeuil
Sel / Poivre du moulin



Torréfiez les noisettes décortiquées quelques instants dans une poêle à sec. Laissez refroidir puis hachez grossièrement les noisettes au couteau. Si votre foie gras est frais, coupez-le en cubes de 1 cm de côté. Mettez-les à mariner dans l'huile de noisette, salez et poivrez-les, réservez au frais.

Pelez la courge, coupez-la en gros morceaux, rincez et égouttez-les.

Dans une cocotte, faites fondre 25 g de beurre, mettez les morceaux de courge à dorer légèrement. Mouillez avec 1 litre d'eau et ajoutez les tablettes de bouillon.

Portez à ébullition, puis laissez frémir à couvert 15 à 20 min (la chair doit être tendre sous la pointe d'un couteau). Mixez ensuite le contenu de la cocotte (au mixeur-plongeant ou au blender). Ajoutez le reste de beurre et continuez à mixer pour obtenir une texture crémeuse.

Faites chauffer une poêle à sec et faites-y revenir les dés de foie gras égouttés 1 min (réservez la marinade). Versez la crème de butternut dans des coupelles ou des assiettes creuses. Disposez dessus le foie gras et les noisettes, arrosez avec la marinade à l'huile de noisette et décorez de pluches de cerfeuil. Servez aussitôt.

Astuces : On peut remplacer le foie gras par des lamelles de poitrine fumée bien croustillantes

MAIRIE DE VAL DU MIGNON

Place Pierre Rousseau - USSEAU
79210 VAL DU MIGNON
Tél. : **05.49.04.85.16**
Courriel : secretariat@mairie-valdumignon.fr
Site : www.mairie-valdumignon.fr

Retrouvez-nous sur



HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

USSEAU : Lundi => 10h à 12h
Mardi / Mercredi => 15h à 18h
Vendredi => 10h à 12h
PRIAIRES : Rendez-vous sur demande
THORIGNY /M.: Rendez-vous sur demande

Siège : Mairie Val-du-Mignon – Tél : 0549048516 – Email : secretariat@mairie-valdumignon.fr

Directrice de publication : M-Christelle BOUCHERY – Rédactrice en chef : Monique GRATALOUP – Composition : Cyril CHAT – Crédits photos et rédacteurs : M-Christelle BOUCHERY, Monique GRATALOUP, Myriam LIXON, Jocelyne CONSTANTIN, Pascal WIERZBICKI, Cyril CHAT, Aurélie THUAULT